



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Proposition d'attribution d'un soutien financier aux associations socio-éducatives agissant en faveur des jeunes bas-rhinois

Rapport n° CP/2016/399

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations qui développent des actions socio-éducatives et favorisent leur engagement.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien aux associations AMSED, Réseau Express Jeunes, le Réseau Animation Jeunes de Monswiller, l'association Porte Ouverte, le CCS Rotterdam, l'association Arachnima, Les Francas et le CLJ.

La politique départementale en faveur de la jeunesse participe directement à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Elle s'organise autour de différents axes visant à soutenir l'engagement des jeunes, à les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté, à favoriser le vivre ensemble, l'expérimentation individuelle et l'intégration sociale.

En dehors des centres socioculturels qui bénéficient de contrats d'objectifs pluriannuels, le Département finance des associations qui interviennent de manière générale dans le domaine socio-éducatif et notamment en faveur des jeunes de 10 à 25 ans.

Elles visent à renforcer l'impact de la politique jeunesse départementale dans différents domaines ou territoires:

- En matière d'engagement des jeunes par le développement de projets de solidarité internationale ou européen, notamment transfrontalier : l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED) ; le Réseau Express Jeunes/ Youth Express Network (YEN) ;
- En matière de développement de projets d'animation socioculturelle incluant des projets spécifiques en faveur de la jeunesse sur leur territoire : le Réseau Animation Jeunesse de Monswiller, l'association Porte ouverte et le Centre Culturel et Social Rotterdam à Strasbourg ;
- Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, par la mise en œuvre de projets éducatifs et culturels, de prévention ou d'insertion : l'association Arachnima, l'association Les Francas, le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale.

Les subventions qu'il est proposé d'attribuer visent à soutenir le fonctionnement de ces associations ou des projets spécifiques conduits dans la cadre du dispositif contrat de ville. L'aide est affectée aux actions à destination des jeunes et des jeunes adultes. Les structures sont suivies dans la cadre d'une évaluation annuelle.

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education et des commissions territoriales concernées. Les subventions qu'il est proposé d'attribuer sont récapitulées dans le tableau annexé.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	51 973,99 €	48 873,99 €	44 440,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 44 440 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY